

Association ARCAL

Amis pour une Retraite Conviviale Active et Ludique de THIONVILLE et environs

Inscrite au registre des Associations du Tribunal Judiciaire de THIONVILLE Vol 55 Folio n° 294 N° SIRET 891 199 960 00016 code APE 9499Z

Présidente : Anne DEMOL 1, place Turenne 57100 Thionville

Tel : 03 82 88 08 17 – 06 81 42 97 78

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2025
REUNIE A LA MAISON DE QUARTIER DUPONT DES LOGES DE THIONVILLE**

DISPOSITIONS PREALABLES A LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Entourant Mme Anne DEMOL présidente, le bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 réunit Madame Marie Hélène MULLER secrétaire, Marie-Claude LANG trésorière. Monsieur Gilles FRANCI a accepté d'exercer la fonction de scrutateur.

La Présidente remercie la présence de Madame Marie MICHEL membre du conseil municipal de THIONVILLE,

Constatant ensuite la présence de 126 membres porteurs de 36 pouvoirs valides, soit une participation avérée de 162 membres, la Présidente précise que le quorum requis est largement atteint et déclare la séance ouverte.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2024

Celui-ci est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

2) L'AGO entérine la cooptation au comité directeur de 2 nouveaux membres pour une durée de 3 ans expirant lors de l'AG 2028 :

Gilberte FLORY et Victoria FOINONT

3) BILAN DES ACTIVITES 2024

L'année 2024 a été une année riche en activités. Nous avons pu proposer une palette très variée, aux choix multiples dans de nombreux domaines : culturel, sportif, convivial.

Les animateurs bénévoles, à tour de rôle, ont présenté leur activité aux membres présents à l'assemblée.

4) BILAN FINANCIER : Marie Claude LANG trésorière, présente les résultats de l'exercice 2024.

Marie Claude LANG commente le Compte d'exploitation 2024 et le Bilan 2024.

5) RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES par Monique HOERRMANN

Le contrôle a été effectué le 12 mars 2025 en présence de Marie Claude LANG trésorière et de Sylvie LOCH trésorière adjointe.

Le rapport du vérificateur aux comptes est lu dans son intégralité en séance.

6) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024 et DELIVRANCE DE QUITUS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2024 et donne quitus aux membres du bureau pour leur gestion ainsi qu'au vérificateur aux comptes pour le contrôle exercé. Cette décision est validée à l'unanimité des voix.

7) ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE VERIFICATEUR AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le renouvellement du mandat de vérificateur aux comptes pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale 2026, à Monique HOERRMANN.

8) FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION POUR L'ANNEE 2026

L'Assemblée Générale, sur proposition des Membres du Bureau, décide à l'unanimité, une cotisation de 30 € par personne.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Anne DEMOL clôt l'Assemblée Générale.

Anne DEMOL
Présidente

Marie Claude LANG
Trésorière

Marie Hélène MULLER
Secrétaire

Gilles FRANCI
Scrutateur